

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



65434

49258  
A rectangular stamp with horizontal lines and the letters 'JBI' in the center.

Distr.  
GENERALE

E/CN.14/503  
18 décembre 1970

Original : FRANCAIS/ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Dixième session  
Conférence des Ministres

8-13 février 1971

SUITE DONNEE PAR LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL  
AU PROJET DE RESOLUTION RECOMMANDE PAR LA COMMISSION  
LORS DE SA NEUVIEME SESSION

SUITE DONNÉE PAR LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL  
AU PROJET DE RESOLUTION RECOMMANDE PAR LA COMMISSION  
LORS DE SA NEUVIEME SESSION

A sa neuvième session, la Commission a décidé de recommander au Conseil économique et social l'adoption d'un projet de résolution dont le texte est reproduit dans la quatrième partie du rapport annuel de la Commission<sup>1/</sup>. Saisi de ce projet à sa quarante-septième session, le Conseil économique et social a adopté le 31 juillet 1969 la résolution 1440(XLVII) dont le texte est le suivant :

1440(XLVII) Rapport annuel de la Commission économique pour l'Afrique  
Le Conseil économique et social

1. Prend acte du rapport annuel de la Commission économique pour l'Afrique pour la période du 1er mars 1968 au 14 février 1969<sup>1/</sup>, ainsi que des recommandations et résolutions qui figurent dans les deuxième et troisième parties de ce rapport;
2. Approuve le programme de travail et l'ordre de priorité qui figurent dans la cinquième partie de ce rapport;
3. Prend note en particulier des résolutions 187(IX) sur la commémoration du dixième anniversaire de la Commission, 188(IX) sur l'appareil institutionnel de la Commission, 189(IX) sur l'organisation, la structure et les fonctions du secrétariat de la Commission, et 191(IX) sur les dispositions transitoires adoptées conformément à l'article 19 du règlement intérieur de la Commission;
4. Approuve la résolution 190(IX) sur les relations avec l'Organisation de l'unité africaine, adoptée conformément au paragraphe 12 du mandat de la Commission;
5. Félicite la Commission économique pour l'Afrique pour les mesures qu'elle a prises en vue d'élargir son programme, notamment ses activités d'exécution;

1/ Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-septième session, documents E/4651 et Add.1.

6. Félicite en outre le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique pour les efforts qu'il a déployés au cours des dix premières années d'existence de la Commission, en particulier pour avoir mis l'accent sur la nécessité d'un effort autonome de la part des pays africains en vue de leur développement économique et social, principe exprimé dans le document intitulé "A la conquête de l'autonomie - dix ans de CEA, 1958-1968"<sup>2/</sup>.

1625ème séance plénière,  
31 juillet 1969